

Que vont changer les États Généraux de l'Alimentation dans vos assiettes ?

25 mai 2018 - Le projet de loi issu des États Généraux de l'Alimentation est étudié en ce moment à l'Assemblée nationale. Découvrez les bénéfices attendus pour les consomma(c)teurs.



La loi portée par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a un objectif clair : protéger le capital santé des consommateurs et préserver notre capital, collectif, l'environnement.

Vous pourrez manger des produits d'une plus grande qualité

Nous renforçons la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable :

- **Nous réduisons l'usage des produits phytosanitaires.** Nous séparons les activités de commercialisation de ces produits des activités de conseil aux agriculteurs pour éviter les conflits d'intérêts.
- **Nous renforçons les pouvoirs d'enquête et de contrôle** des agents chargés de la protection de la santé, de la protection animale et de la sécurité sanitaire des aliments.
- **Nous renforçons la lutte contre la maltraitance animale.** Nous doublons les peines et les associations pourront désormais se porter partie civile dans les cas réprimés par le code rural et de la pêche maritime.

Pour y parvenir, les pouvoirs publics vont montrer l'exemple

Pour accéder à une alimentation saine, sûre et durable, le Gouvernement se mobilise :

- Nous nous assurerons que la restauration collective publique s'approvisionne avec **au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique**, locaux ou sous signes de qualité à compter de janvier 2022. La commande publique va ouvrir la voie.

- Nous allons **lutter plus systématiquement contre le gaspillage alimentaire** en mettant en place un diagnostic et le don alimentaire obligatoire pour la restauration collective et l'industrie agro-alimentaire.